

Le Conseil constitutionnel consacre le "principe de fraternité", "une victoire" pour les défenseurs des migrants

PAR G. L Mis à jour le 06/07/2018 à 11:47 Publié le 06/07/2018 à 11:44



Martine Landry, militante d'Amnesty International et son avocate, Mireille Damiano, également avocate de l'association de Cedric Herrou. **Photo F. Bouton**

Que le Conseil constitutionnel indique qu'une aide désintéressée au "séjour irrégulier" ne saurait être passible de poursuites au nom du "principe de fraternité" est considéré comme une « victoire » par Mireille Damiano, avocate de « Roya citoyenne », l'association de Cédric Herrou.

"Le conseil constitutionnel juge donc que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle, en rappelant notre devise et en rappelant aussi que la constitution y fait référence. C'est fabuleux. C'est un pas énorme. Le conseil constitutionnel indique qu'il

revient au parlement de prendre les décisions nécessaires pour qu'il y ait adéquation entre la reconnaissance de ce principe et l'ordre public."

>> RELIRE. [Aide aux migrants: le Conseil constitutionnel donne raison à Cédric Herrou](#)

Martine Landry, militante niçoise d'Amnesty International poursuivie pour avoir facilité l'entrée sur le sol français de deux mineurs en situation irrégulière, réclamait également l'abolition du délit de solidarité.

Dans son procès, la relaxe a été requise par le procureur, Martine Landry sera fixée le 13 juillet.

"Le conseil constitutionnel vient de nous donner raison. Je vais très, très bien ce matin! Ce que le défenseur des droits a dit dans les commissions des lois au Sénat ou à l'Assemblée nationale était donc juste. Si nous étions simplement en conformité avec le droit international, le délit de solidarité serait déjà aboli. Les parlementaires ont refusé de le faire, de traiter ce problème récemment, au mépris de la constitution. C'est un retour aux valeurs de la République. Ce qui compte, c'est que cette décision rend raison à l'ensemble des personnes accusées, aussi bien dans la Roya que dans le Briançonnais, ou du côté de Calais."